



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVRY

01/08/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers votants : 13

Date de la convocation : 24/07/2026

Le premier août deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Stéphane MITZAS.

Présents : Oktay COSKUN, Sébastien DE WYSOTZKI, Pollyanna DO CARMO, Elsa DUFOUR, Rabiaa HABCHANE, Cécilia JOSSERAND, Thierry MARECHAL, Gaëtan MARTINO, Sylvain MISSE, Stéphane MITZAS, Julie STORDIAU, Patrick TISSOT, Stéphane VENDEVILLE

Procurations : Hana BILAK à Sébastien DE WYSOTZKI, Samuel CANGE à Sylvain MISSE, Cidalia FERREIRA à Thierry MARECHAL, Céline JOIGNAUX à Pollyanna DO CARMO, Virginie MATHIEU à Elsa DUFOUR, Sylvie VAUTHIER à Stéphane MITZAS

Secrétaire : Julie STORDIAU

OBJET : Convention d'utilisation du service de restauration scolaire municipal par l'OGEC Sainte Marie

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Considérant que la Commune de CHEVRY organise, un service de restauration municipale ainsi qu'une animation sur le temps méridien par le biais d'une convention de partenariat avec l'association Familles Rurales de l'Ain ;

Considérant que le service de restauration municipale est aujourd'hui géré par une convention avec l'association Familles Rurales jusqu'en 2028 ;

Considérant que la commune de Chevry met à disposition auprès de Familles Rurales son restaurant scolaire pour mettre en place le service de restauration scolaire ;

Considérant qu'il convient d'encadrer par convention les conditions d'utilisation du service communal de restauration scolaire par l'OGEC Sainte-Marie;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée
- **AUTORISE M.** le Maire a signé ladite convention en annexe ainsi que tout document s'y rapportant

2026_08_11



Fait et délibéré à Chevry les jours, mois et an que-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire

Julie STORDIAU

Le Maire,

Stéphane MINZAS



2026_08_11

